

Bordeaux, le 22 octobre 2024

Monsieur Étienne GUYOT
Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
4, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux cedex

Objet : Application de la loi dans la comptabilisation des surfaces artificialisées prévues par l'État pour le projet GPSO

Monsieur le Préfet,

Dans le prolongement de notre courrier du 2 avril 2024, resté sans réponse à ce jour, nous vous interpellons concernant les chiffres d'artificialisation pour l'infrastructure « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO), à savoir le projet de construction de nouvelles lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, ainsi que les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT).

En séance plénière, lundi 14 octobre, le Conseil régional a introduit les dispositions légales et réglementaires du « Zéro artificialisation nette » dans le Schéma régional d'aménagement et de développement équilibré du territoire (SRADDET).

Cependant, il a été mis en évidence un problème grave dans l'application de la loi, suite à l'arrêté gouvernemental du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur.

Si dans cet arrêté publié au JO le 9 juin 2024, les surfaces artificialisées pour chaque projet sont absentes, la dernière version de travail connue avec l'indication de ces surfaces est confirmée : les chiffres retenus en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) pour la nouvelle ligne à grande vitesse à construire entre Bordeaux et Toulouse sont établis à 740 hectares pour la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie pour la période 2021-2031. Cela signifie que **la surface d'artificialisation serait d'environ 3 hectares par kilomètre de voie ferrée construite** (sachant que cette enveloppe foncière comprend, en plus de la plateforme ferroviaire proprement dite, les voies d'accès, les créations de gares, les sous-stations électriques, les bases de maintenance).

Pourtant, dans l'annexe 1.16 du SRADDET, intitulée « *Mieux comprendre le volet gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET - Livret justificatif* », il est détaillé que, pour la ligne nouvelle entre Tours et Bordeaux, construite dans la décennie précédente, **l'emprise foncière a été de 3 185 hectares pour 249 kilomètres, soit 13 hectares par kilomètre de voie ferrée construite.**

Nous ne pouvons donc que constater que l'État prend la responsabilité de changer le mode de calcul entre la décennie 2011-2021 et la décennie 2021-2031 pour exactement le même type de projet. Et la différence n'est pas minime ! L'emprise foncière du GPSO serait 4 fois moindre que celle de la LGV LISEA. L'État a décidé, nous confirme l'exécutif régional, de ne plus comptabiliser les surfaces végétalisées herbacées aux abords de l'infrastructure.

Cela nous semble une grave anomalie dans l'application de l'objectif d'atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050, imposé par la loi « Climat et résilience », précisée par le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols. En effet, celui-ci définit que sont qualifiées de surfaces artificialisées :

- « **les surfaces végétalisées herbacées et qui sont à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée.** »

Pour notre groupe, comme pour de nombreux élus locaux et citoyens, cela constitue un véritable risque juridique et la poursuite du projet dans ces conditions entraînerait des conséquences dramatiques dans le contexte où nous sommes de lutte contre le changement climatique, contre l'effondrement de la biodiversité, et pour la préservation de l'eau et des milieux naturels, agricoles et forestiers.

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le Préfet, nous vous prions d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le groupe écologiste, solidaire et citoyen,



Christine Seguinou
Co-présidente du groupe
Membre de la commission
Infrastructures, transports



Emilie Sarrazin
Conseillère régionale représentante du groupe
à la conférence régionale de gouvernance de la
politique de réduction de l'artificialisation des sols

Copie : Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Laurence Rouède, vice-présidente en charge du développement et de l'équité, des territoires et des contractualisations ;

Sandrine Hernandez, conseillère déléguée au foncier et à l'urbanisme.

Groupe écologiste, solidaire & citoyen

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

14, rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 Bordeaux cedex